

Ministère de la Santé

Lignes directrices sur la COVID-19 : Information sur l'utilisation des masques filtrants N95 au-delà de la durée de conservation indiquée par le fabricant

Version 1 – 27 mars 2020

Cette fiche d'information fournit des renseignements aux travailleurs de la santé sur l'utilisation des masques N95 au-delà de la durée de conservation indiquée par le fabricant. Elle ne vise pas à fournir des conseils juridiques ou médicaux.

Faits saillants

- **Il ne faut pas détruire les masques N95 dont la durée de conservation indiquée par le fabricant est dépassée.**
- **Les masques N95 dont la durée de conservation indiquée par le fabricant est dépassée peuvent servir à des fins très utiles : essai d'ajustement, formation et précautions contre les gouttelettes et les contacts.**

Options pour l'utilisation des masques N95 au-delà de la durée de conservation indiquée par le fabricant

Le ministère de la Santé conseille aux fournisseurs de soins de santé de ne pas éliminer les masques filtrants N95 (masques N95) dont la durée de conservation indiquée par le fabricant est dépassée, car ces masques peuvent encore être très utiles, surtout en période de déficit d'approvisionnement.

Dans le contexte de la pandémie actuelle de la COVID-19, et étant donné la demande accrue et la diminution de l'offre de certains types d'équipements de protection individuelle, les masques N95 dont la durée de conservation indiquée par le fabricant est dépassée peuvent être envisagés pour les utilisations suivantes :

Essai d'ajustement :

Les masques N95 dont la durée de conservation indiquée par le fabricant est dépassée peuvent être utilisés par les travailleurs de la santé pour les essais d'ajustement. Les organismes qui souhaitent utiliser ces masques pour les essais d'ajustement doivent déterminer si cette pratique est appropriée pour leur organisme et pour les masques sélectionnés. Pour déterminer si cela est approprié, plusieurs considérations doivent être évaluées, notamment les suivantes :

- Les essais d'ajustement doivent être effectués uniquement avec des masques N95 qui ont été stockés conformément aux conditions de stockage précisées par le fabricant.
- Avant d'être utilisés dans le cadre d'essais d'ajustement, les masques N95 doivent être inspectés visuellement pour confirmer qu'ils ne sont pas déformés ou endommagés de quelque manière que ce soit. L'inspection doit notamment comprendre le bandeau des masques, la barrette nasale, la mousse nasale, la coque et tous les autres éléments.

Si l'organisme obtient des taux de réussite inférieurs aux prévisions dans le cadre d'essais d'ajustement effectués au moyen de masques N95 dont la durée de conservation indiquée par le fabricant est dépassée, il doit envisager de cesser l'utilisation de ces masques pour les essais d'ajustement et opter plutôt pour des masques dont la durée de conservation indiquée n'est pas dépassée pour ses opérations liées aux essais d'ajustement.

Les organismes qui choisissent d'utiliser des masques N95 au-delà de la durée de conservation indiquée par le fabricant pour des essais d'ajustement doivent s'assurer que ces masques N95 ne sont pas conservés avec les masques de l'organisme dont la durée de conservation indiquée n'est pas dépassée.

Formation :

Les masques N95 dont la durée de conservation indiquée par le fabricant est dépassée peuvent être utilisés par les travailleurs de la santé à des fins de formation et dans le cadre d'exercices de simulation. Les personnes doivent être formées en utilisant les mêmes modèles (ou des modèles similaires) que ceux qui seront ajustés pour elles par la suite.

Si un organisme a accès à des masques N95 dont la durée de conservation indiquée par le fabricant est dépassée et qui sont du même modèle que ceux utilisés par les travailleurs de la santé, il est préférable que les masques N95 dont la durée de conservation indiquée par le fabricant est dépassée soient utilisés aux fins de formation. Les masques N95 et que les masques dont la durée de conservation n'est pas dépassée devraient être conservés et être utilisés en tant que protection respiratoire.

Précautions contre les gouttelettes et les contacts :

Lorsque des masques chirurgicaux ne sont pas disponibles, des masques N95 dont la durée de conservation indiquée par le fabricant est dépassée peuvent être utilisés en tant que masques chirurgicaux par les travailleurs de la santé aux fins de précautions contre les contacts ou les gouttelettes.

Avant d'être utilisés en tant que masques chirurgicaux, les masques N95 doivent être inspectés visuellement pour confirmer qu'ils ne sont pas déformés ou endommagés de quelque manière que ce soit. L'inspection doit notamment comprendre le bandeau des masques, la barrette nasale, la mousse nasale, la coque et tous les autres éléments. Tout modèle de masque N95 peut être utilisé aux fins de précautions contre les gouttelettes et les contacts; il n'est pas nécessaire que ce soit le modèle qui a fait l'objet d'un essai d'ajustement.

Un masque N95 dont la durée de conservation indiquée par le fabricant est dépassée ne doit pas être utilisé en tant que masque chirurgical s'il a été utilisé pour une utilisation/réutilisation prolongée ou s'il est souillé ou contaminé en raison d'éclaboussures ou de pulvérisations.

Aucun masque N95 ne doit être utilisé sur les patients, puisque ce type de masque peut provoquer des résistances respiratoires et être difficile à porter pour un patient

qui tousse, et parce que les patients n'ont pas l'habitude de porter ce type de masque.

Autres considérations relatives à l'utilisation de masques N95 dont la durée de conservation indiquée par le fabricant est dépassée : Santé Canada

Les masques N95 dont la durée de conservation indiquée par le fabricant est dépassée ne sont plus approuvés par le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH), étant donné que toutes les conditions d'utilisation indiquées par le fabricant doivent être respectées pour conserver l'approbation du NIOSH. Toutefois, en période de demande accrue et d'offre réduite, on peut envisager d'utiliser ces masques N95 périmés.

Un masque N95 périmé peut encore être efficace pour protéger le fournisseur de soins de santé si :

- les sangles sont intactes;
- il n'y a pas de signes visibles de dommages;
- ils peuvent être soumis à un essai d'ajustement.

Les fournisseurs de soins de santé doivent inspecter le masque et effectuer un contrôle d'étanchéité.

Il n'y a pas de période précise au-delà de la durée de conservation où les masques N95 seraient considérés comme impropres à l'utilisation.

Péremption des masques N95

De nombreux masques N95 ont une durée de conservation indiquée par le fabricant. Pour les masques N95 qui n'ont pas de durée de conservation indiquée par le fabricant, veuillez consulter le site Web du fabricant pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la durée de conservation.

Les sangles, la barrette nasale et les matériaux de mousse du nez peuvent se dégrader avec le temps, ce qui peut avoir une incidence sur la qualité de l'ajustement et de l'étanchéité. Veuillez consulter les documents d'orientation fournis par le ministère de la Santé et Santé publique Ontario pour obtenir des conseils à jour sur cette question.

Qu'est-ce qu'un masque N95?

Un masque filtrant N95 (masque N95) est un appareil de protection respiratoire qui a été certifié selon certains critères d'essai par le NIOSH, sur la base du pourcentage de petites particules qu'il filtre dans l'air lorsqu'il est correctement utilisé.

La désignation « 95 » fait référence à l'efficacité de filtrage d'un masque; le « N » signifie qu'il n'est pas résistant à l'huile.

Les personnes qui sont tenues de porter un masque ajusté, tel qu'un masque filtrant N95, doivent se soumettre à un essai d'ajustement pour s'assurer que le masque est bien ajusté. Cette exigence souscrit aux instructions du fabricant et se conforme aux normes telles que les normes de l'Association canadienne de normalisation (CSA) en vigueur.

Les masques N95 sont utilisés aux fins de protection contre les agents pathogènes aéroportés et aux fins d'utilisation dans le cadre des interventions médicales générant des aérosols. Pour obtenir des renseignements sur l'équipement de protection individuelle approprié pour la COVID-19, veuillez consulter les [lignes directrices](#) du ministère de la Santé pour obtenir des conseils à jour sur cette question. Veuillez noter que le Ministère publie des lignes directrices supplémentaires, de même que des directives du médecin hygiéniste en chef aux termes de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*. Le Cabinet peut également rendre des ordonnances en vertu de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* en cas d'urgence déclarée. Ces produits seront publiés par le biais de rapports de situation avant d'être affichés sur le site Web du Ministère.

Autres ressources

D'autres organismes ont publié des renseignements sur l'utilisation des masques N95 au-delà de la durée de conservation indiquée par le fabricant. Les organismes de soins de santé peuvent choisir de consulter ces documents en fonction de leur jugement clinique et en consultation avec leurs représentants en matière de prévention et de contrôle des infections et de santé et sécurité au travail.

Santé Canada :

- [Optimiser l'utilisation des masques et des respirateurs pendant l'épidémie de la COVID-19](#)

Centers for Disease Control and Prevention des États-Unis :

(en anglais seulement)

- [Strategies for Optimizing the Supply of N95 Respirators](#)
- [Release of Stockpiled N95 Filtering Facepiece Respirators Beyond the Manufacturer-Designated Shelf Life: Considerations for the COVID-19 Response](#)
- [Summary for Healthcare Facilities: Strategies for Optimizing the Supply of N95 Respirators during the COVID-19 Response](#)

3M :

(en anglais seulement)

- [Respirator Shelf Life Conditions](#)